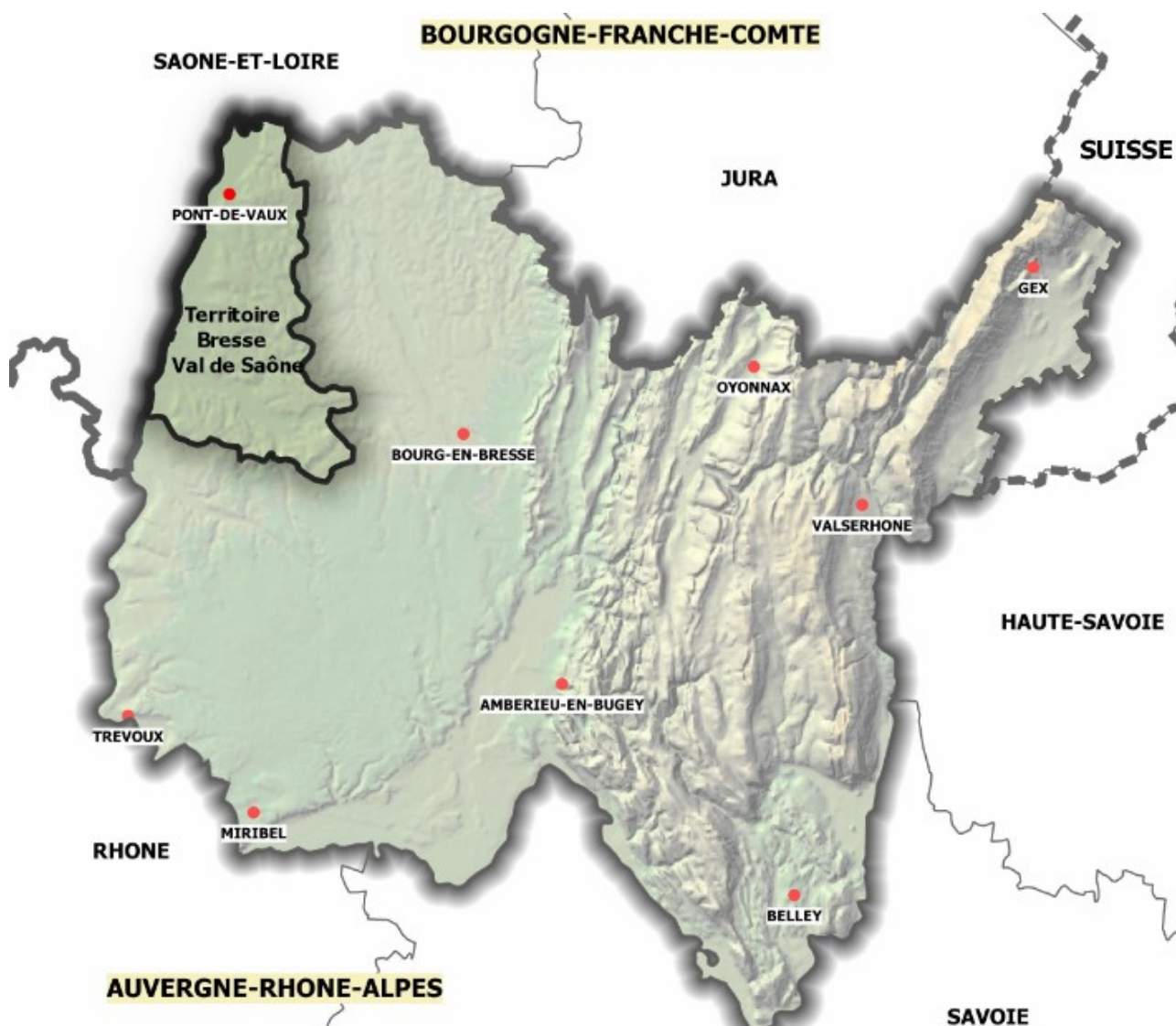




Connaître la mobilité dans l'Ain

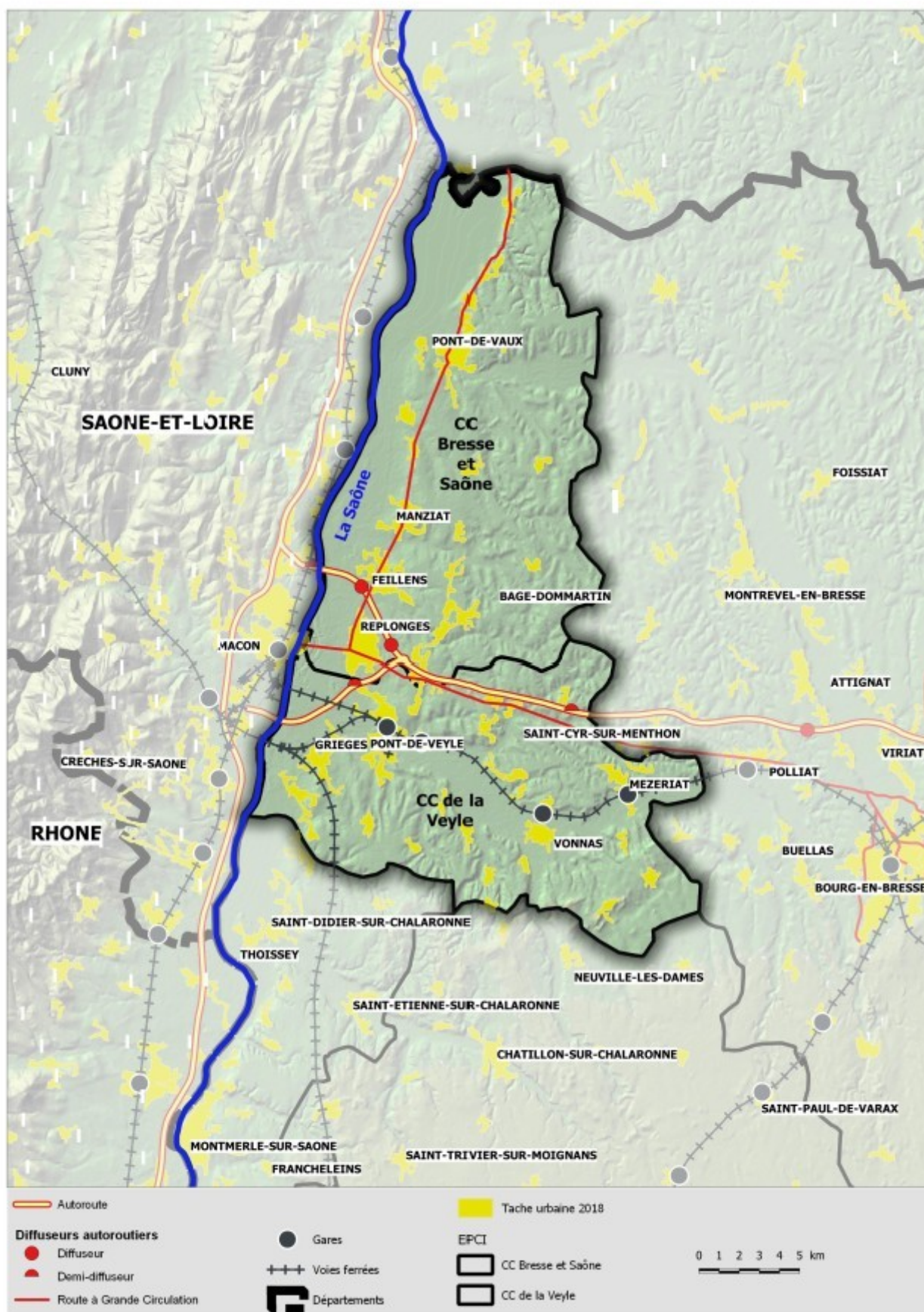
Territoire Bresse - Val-de-Saône

Communauté de communes Bresse et Saône
Communauté de communes de la Veyle



Le territoire Bresse Val-de-Saône se situe en limite du département de l'Ain et de la région Auvergne Rhône-Alpes. Il correspond au territoire des communautés de communes de la Veyle et de Bresse et Saône et couvre le périmètre du SCoT Bresse Val-de-Saône, en projet.

Caractéristiques du territoire Bresse - Val-de-Saône





Un territoire de plaine

Le territoire d'étude correspond au périmètre du SCoT Bresse – Val-de-Saône (BVS) comprenant la communauté de communes (CC) Bresse et Saône et celle de la Veyle.

Ce territoire est bordé à l'ouest par la Saône, frontière historique et naturelle avec la région Bourgogne-Franche-Comté et le département de la Saône-et-Loire. Il est marqué par les zones inondables très plates de la Saône qui s'étalent surtout en rive gauche côté Ain sur une largeur de 3 à 4 km. Cet espace non bâti, crée une coupure entre les centres-bourgs du territoire BVS et l'agglomération mâconnaise en rive droite. Plus à l'Est, les légères ondulations du sol caractérisent le paysage bressan.



Une urbanisation linéaire et diffuse

L'urbanisation s'est développée au fil du temps sous plusieurs formes :

- autour des bourgs ruraux,
- sous une forme très linéaire dans le val de Saône le long de certains axes tels que les RD 58 et 933,
- de manière plus diffuse en Bresse par de l'habitat isolé et de nombreux hameaux.

Quelques infrastructures majeures de transports

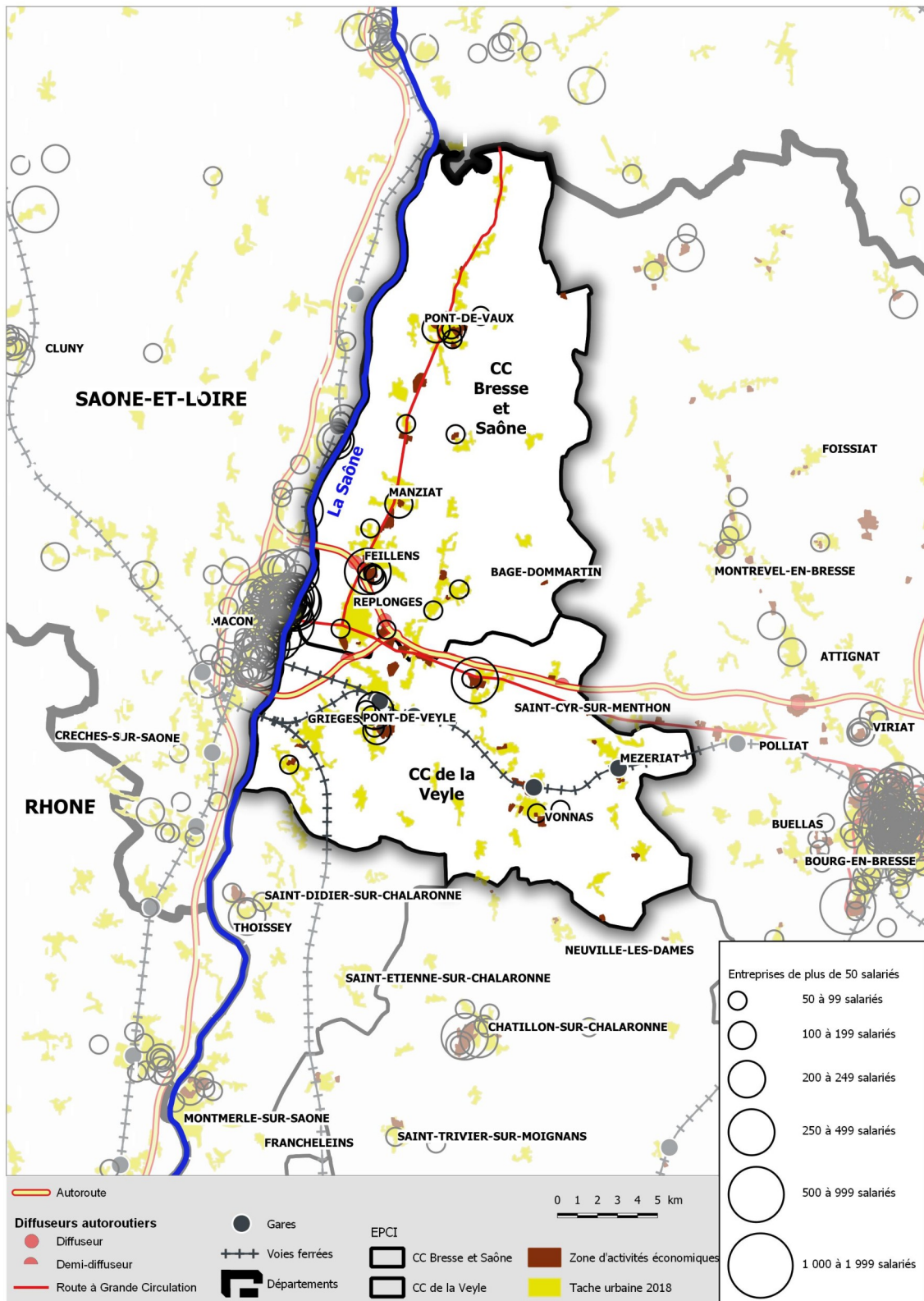
Le territoire BVS est accessible par le réseau ferroviaire grâce à :

- la voie ferrée Bourg-en-Bresse – Mâcon avec les gares de Mézériat, Vonnas et Pont-de-Veyle,
- la ligne à grande vitesse Paris - Lyon et la gare de Mâcon-Loché en rive droite.

Le réseau routier dense s'articule autour de trois axes majeurs :

- l'autoroute A40 grâce aux diffuseurs de Feillens, Replonges et St-Genis-sur-Menthon. Un autre diffuseur existe à Crottet sur la liaison autoroutière A406 contournant l'agglomération mâconnaise par le sud pour se raccorder à l'A6.
- la RD 1079 orientée Est-ouest entre Bourg et Mâcon
- la RD 933 nord-sud irriguant le chapelet des bourgs situés le long du val-de-Saône.

Bassins d'emplois et espaces générateurs de déplacements



NB : cette carte intègre toutes les zones d'activités figurant dans les documents d'urbanisme. Leurs taux de remplissage sont très variables. Certaines zones ne sont qu'au stade du projet d'urbanisation.



Des zones d'activités implantées à proximité des grands axes routiers

Les entreprises les plus importantes et les principales zones d'activités du territoire BVS se concentrent à proximité des diffuseurs autoroutiers et des grands axes de desserte routière : les RD 933 et 1079. Vonnas constitue le seul pôle d'emplois du territoire BVS situé un peu à l'écart de ces grands axes.



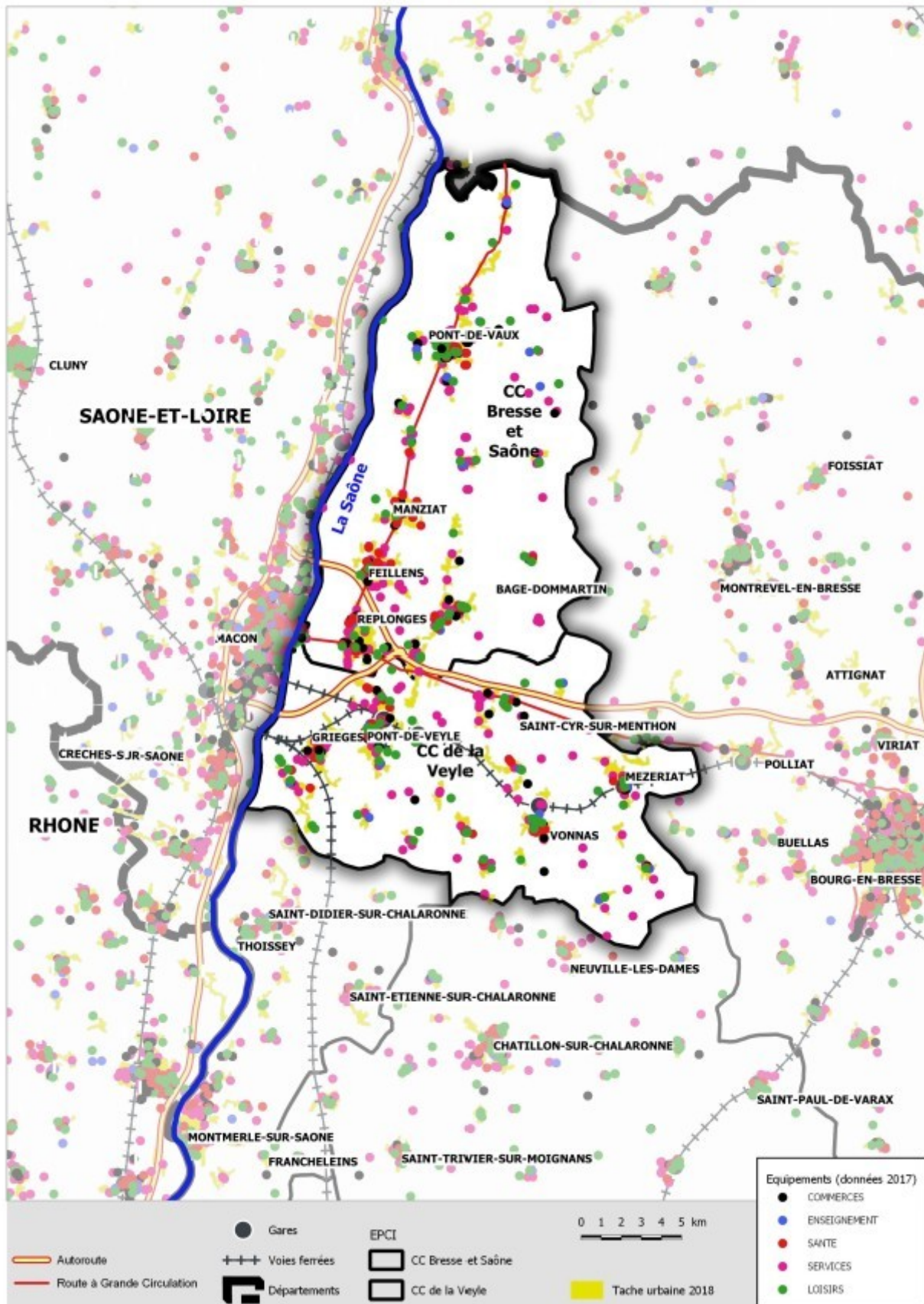
Une accessibilité limitée pour les modes alternatifs à la voiture

Certaines zones d'activités sont implantées à l'écart des agglomérations notamment le long de la RD 1079. Leur accessibilité par les modes doux est généralement de faible qualité, voire inexistante. De même leur desserte par les lignes de transports collectifs est faible voire inexistante tant en termes de fréquence de liaisons que d'amplitude horaire.

Les pôles d'emplois les plus importants se situent à l'extérieur du territoire Bresse - Val-de-Saône

Toutefois, même si quelques entreprises locales se distinguent par leurs volumes d'emplois (Lamberet à Saint-Cyr-sur-Menthon, Monerrat à Feillens...), les zones d'emplois principales se situent plutôt à l'extérieur du territoire BVS, dans les agglomérations mâconnaise et burgienne.

Les pôles d'équipements générateurs de déplacements





Les établissements scolaires, les espaces commerciaux, les centres de loisirs sportifs et culturels et les équipements de services à la population constituent des générateurs de déplacements. Une adéquation entre la localisation de ces générateurs et les densités de population contribue toutefois à limiter le nombre et la longueur des déplacements.

Des équipements implantés surtout dans les bourgs-centres notamment dans le val-de-Saône

Sur le territoire Bresse – Val-de-Saône, les pôles d'équipements principaux se situent en chapelet le long de la RD933 face à l'agglomération mâconnaise : Pont-Vaux, Manziat, Feillens, Replonges, Grièges et l'agglomération de Pont-de-Veyle/Laiz/Crottet.



École à Feillens

Un peu à l'écart du val de Saône, Vonnas et l'agglomération de Bâgé-Dommartin / Bâgé-le-Châtel offrent aussi un éventail relativement complet d'équipements au service de ces bourgs.

A un degré moindre, quelques bourgs-centres se démarquent en matière d'équipements : Mézériat, Saint-Cyr-sur-Menthon et Grièges.

Les autres communes apparaissent moins pourvues en équipements notamment à l'Est de la CC Bresse et Saône et au sud de la CC de la Veyle.

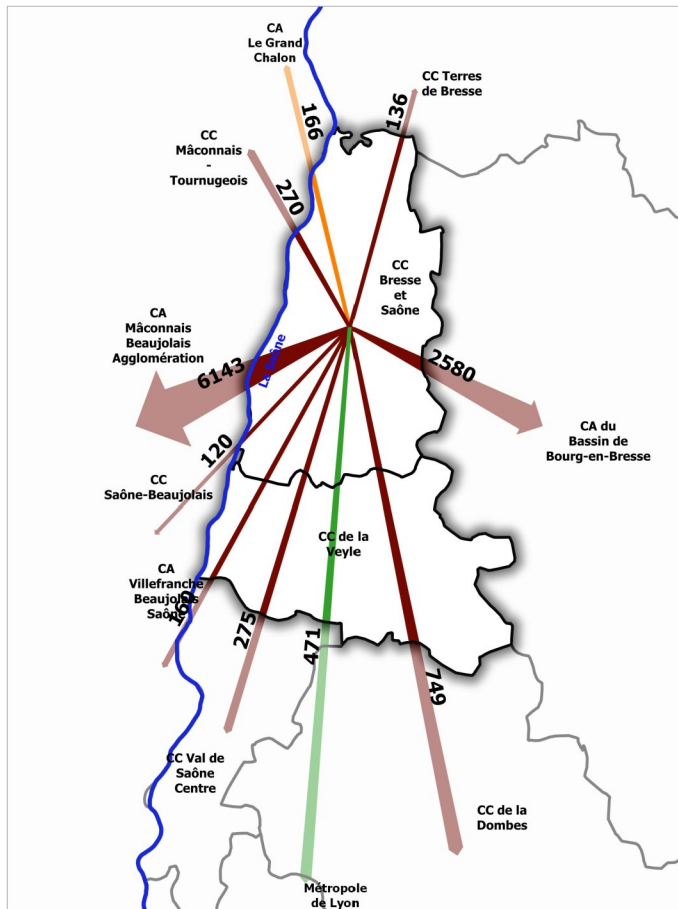
Cette répartition et cette hiérarchie des pôles d'équipements apparaît en adéquation avec la structuration urbaine du SCoT en cours d'élaboration.

Le territoire BVS reste toutefois très dépendant des pôles mâconnais et burgien en matière d'équipements de niveau supérieur (hôpitaux, lycées...).

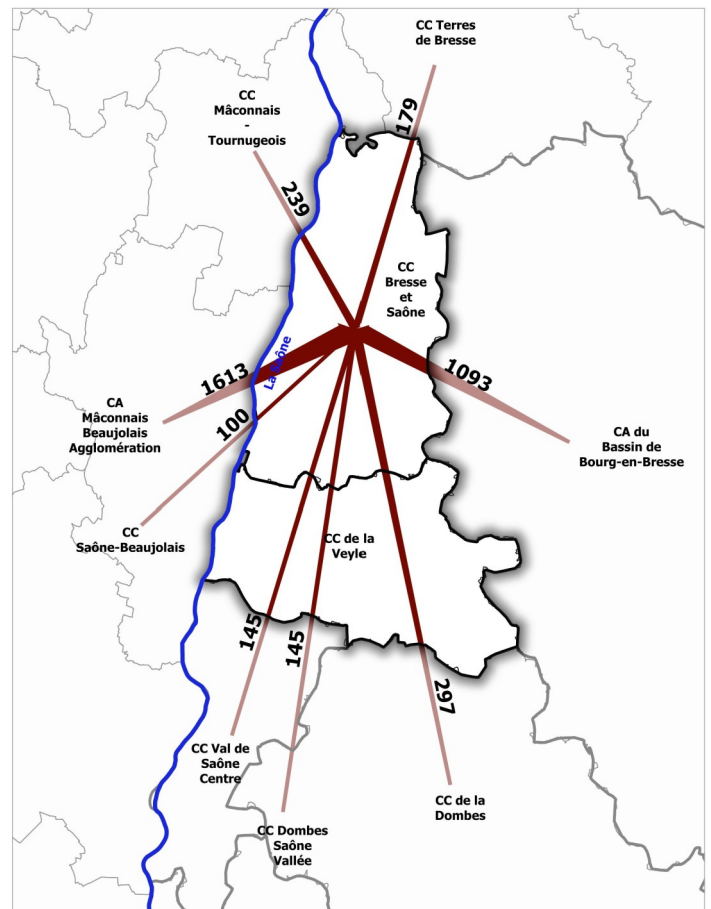


Poste de Bâgé-le-Châtel

Les déplacements domicile-travail intercommunautaires

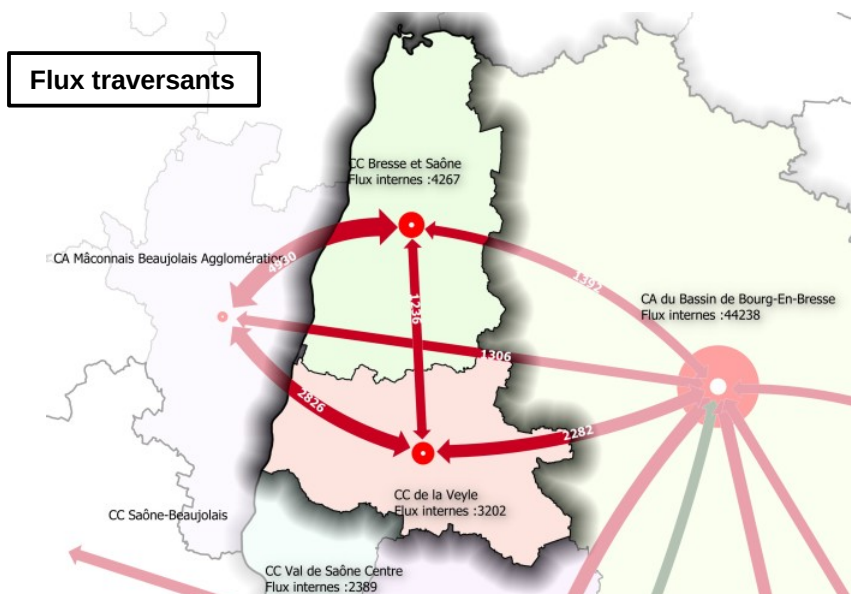


Sorties : actifs résidant dans le territoire BVS et travaillant à l'extérieur



Entrées : actifs travaillant dans le territoire BVS et résidant à l'extérieur

Parts modales TC : 0 à 5 % 5 à 10 % > à 10 %





Un territoire sous l'influence des pôles d'emplois de Bourg-en-Bresse et Mâcon

Si les déplacements domicile-travail ne représentent qu'une part limitée des motifs de déplacements (20 à 25 % maximum), ils éclairent sur les niveaux de dépendance des territoires par rapport aux pôles d'emplois principaux. En ce qui concerne le territoire Bresse – Val-de-Saône, la majorité des flux domicile-travail sont en lien avec l'agglomération mâconnaise et dans une moindre mesure avec l'agglomération burgienne.

Les schémas ci-contre montrent les flux principaux domicile-travail supérieurs à 100 déplacements quotidiens en entrées ou sorties entre le territoire BVS et les intercommunalités environnantes.

Où travaillent les actifs résidant dans le territoire Bresse - Val-de-Saône ?

Les flux domicile-travail orientés vers l'extérieur du territoire BVS (12 390) sont supérieurs aux flux internes (8 705). En d'autres termes, le nombre d'actifs travaillant en dehors du territoire est supérieur à celui des actifs y résidant et y travaillant.

Les pôles d'emplois de Mâcon et Bourg-en-Bresse sont les plus attractifs.

Ainsi, 29 % des actifs travaillent dans la communauté d'agglomération (CA) Mâconnais Beaujolais, 26 % dans les communes de l'unité urbaine de Mâcon et 21 % dans la ville même de Mâcon. À un degré moindre, 12 % des actifs travaillent dans la CA du bassin de Bourg-en-Bresse, 9 % dans l'unité urbaine de Bourg-en-Bresse et 7 % dans la ville de Bourg-en-Bresse. La CC de la Dombes (surtout la commune de Châtillon-sur-Chalaronne) et la Métropole de Lyon attirent aussi un nombre d'actifs non négligeable.

Les concentrations de flux vers les pôles d'emplois majeurs de Bourg-en-Bresse et Mâcon offrent des conditions favorables à l'usage des transports collectifs. Pourtant, les parts modales de transport collectif (TC) restent très faibles sur ces trajets de moyennes distances. Elles sont plus significatives sur quelques liaisons plus lointaines (Lyon, Chalon-sur-Saône, Paris) mais pour des flux limités.

Où résident les actifs travaillant dans le territoire Bresse - Val-de-Saône ?

2/3 des emplois du territoire BVS sont occupés par des actifs y résidant.

Les flux entrants d'actifs proviennent surtout de la CA Mâconnais Beaujolais notamment de l'unité urbaine de Mâcon. Secondairement, ils proviennent aussi d'actifs résidant dans la CA3B. Sur ces flux entrants, les parts modales TC sont encore plus faibles qu'en sorties, voire nulles.

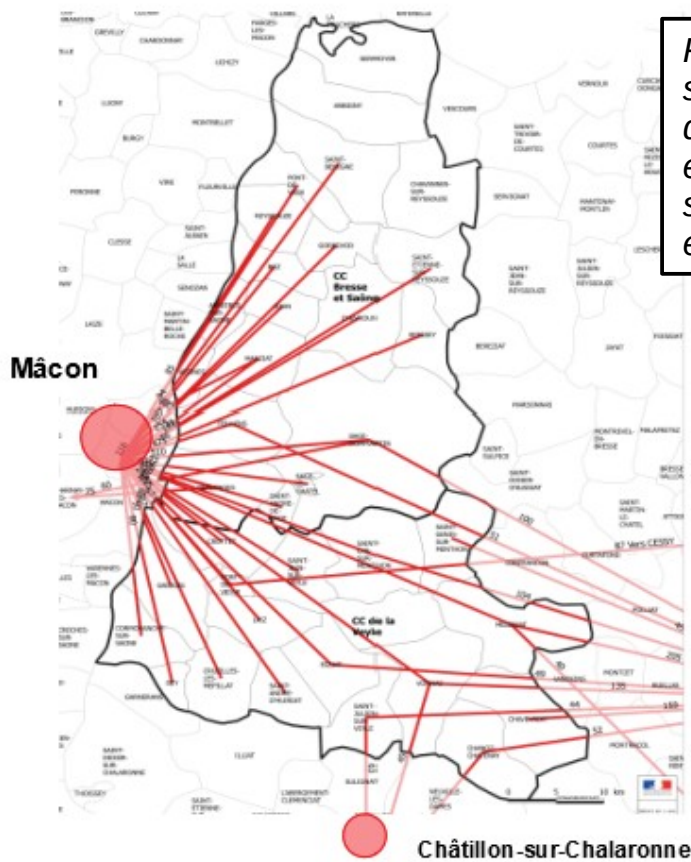
La problématique des flux traversants

Le volume important de déplacements entre la CC de la Veyle et la CC Bresse et Saône confirme l'interdépendance entre les deux intercommunalités.

A noter aussi l'importance des flux entre les communautés d'agglomérations mâconnaise et burgienne en constatant qu'ils traversent le territoire.

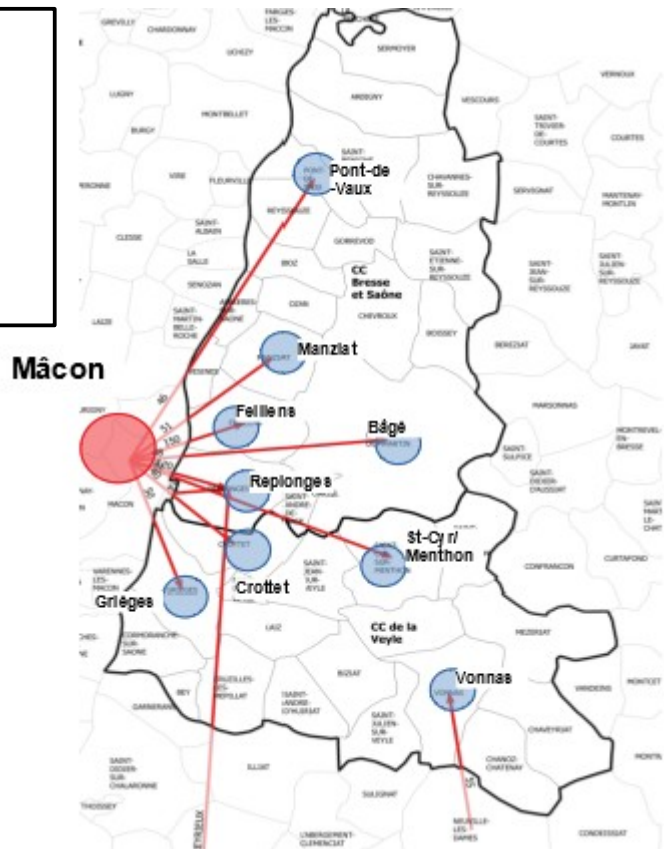


Les principaux flux domicile-travail avec les pôles externes



Flux sortant quotidiens supérieurs à 40 déplacements de commune à commune entre lieux de résidence sur le territoire Bresse - Val-de-Saône et pôles d'emplois externes

Flux entrant quotidiens supérieurs à 40 déplacements de commune à commune entre lieux de résidence externes au territoire Bresse - Val-de-Saône et communes d'emplois internes





Quelques flux d'actifs mâconnais vers les pôles d'emplois du territoire Bresse - Val-de-Saône

Les **flux entrant** principaux > 40 depuis les pôles externes sont en nombre limité. Ils proviennent surtout de Mâcon et sont orientés vers les communes du territoire BVS qui offrent le plus d'emplois. La proximité des emplois de la rive gauche présente une certaine attractivité pour les actifs de la rive droite.

Toutefois, le volume de ces flux entrant est peu significatif par rapport à la globalité des déplacements domicile travail.



Pont de Saint-Laurent

Des flux sortant d'origines très dispersées au sein du territoire Bresse - Val-de-Saône

Les **flux sortant** principaux > 40 depuis les pôles externes sont beaucoup plus importants. Ils émanent de communes d'origines très diffuses au sein du territoire BVS. Ils se concentrent essentiellement en direction des pôles de Mâcon, Bourg-en-Bresse et secondairement Châtillon-sur-Chalonne.

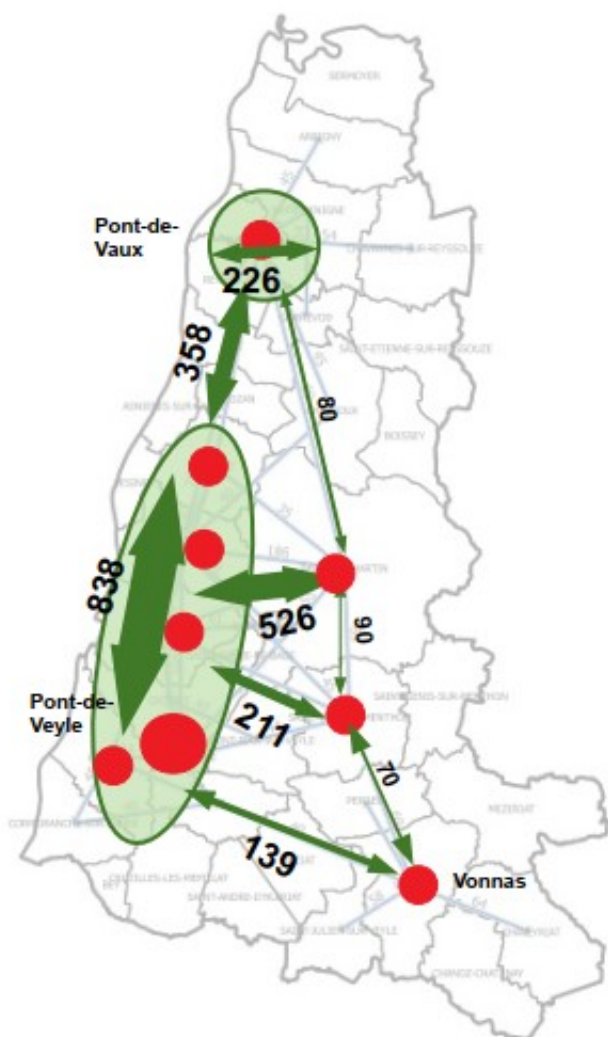
Cette répartition des déplacements peut impacter les conditions de mise en œuvre de transports en commun sur le territoire BVS. La concentration des flux depuis et vers les pôles externes est favorable à une massification des déplacements. En revanche, la dispersion des flux vers les communes du territoire BVS constitue un obstacle à cette même massification.



Pont François Mitterrand

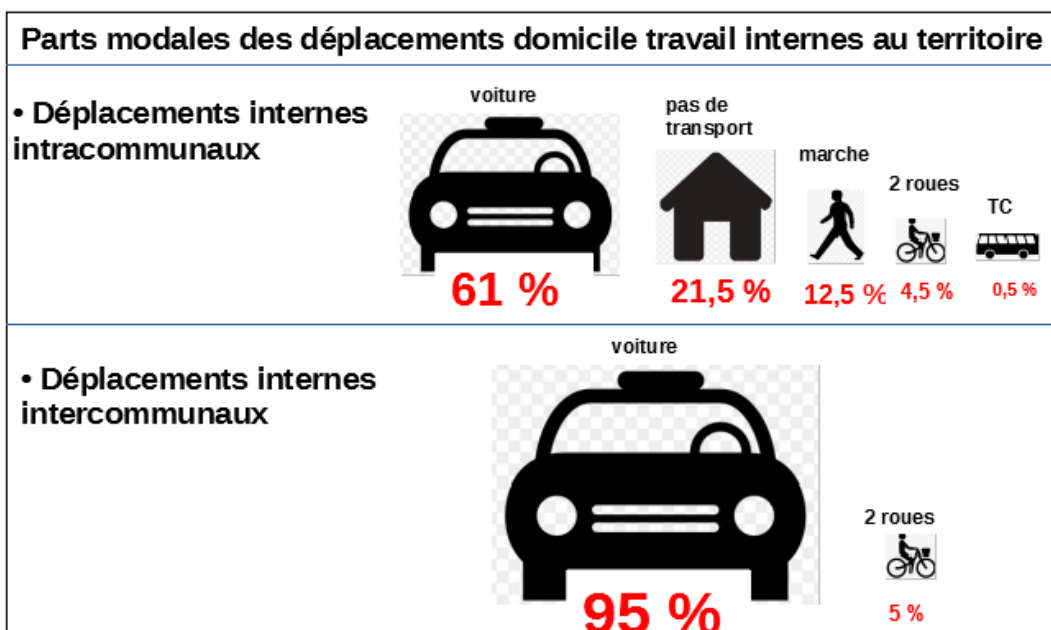


Les flux domicile-travail internes au territoire



Principaux flux domicile travail internes au territoire Bresse - Val-de-Saône

Cette carte a été réalisée en compilant les flux intercommunaux internes au territoire, supérieurs à 40 déplacements quotidiens.



NB : les 2 roues comprennent les vélos, les cyclomoteurs et les motos



Des déplacements intercommunaux internes au territoire très dépendants de la voiture et concentrés entre les pôles de ce territoire

Les flux **intercommunaux internes** au territoire représentent 23 % des déplacements domicile-travail des actifs résidant sur ce territoire. Ces flux se concentrent surtout :

- entre les communes du val de Saône situées en chapelet le long de l'axe RD 933 entre Pont-de-Vaux et Grièges,
- entre les communes du val de Saône précitées et les pôles situés plus à l'intérieur du territoire : Bâgé, Saint-Cyr-sur-Menthon et Vonnas,
- au sein de l'unité urbaine de Pont-de-Vaux comprenant aussi les communes de Gorrevod, Reyssouze et Saint-Bénigne.

Ces trois types de flux représentent globalement plus de la moitié des flux intercommunaux au sein du territoire : 2 538 sur 4 855.

En l'absence de réseaux attractifs réservés aux modes alternatifs (vélo, TC), la voiture reste le moyen de transport quasi exclusif pour les déplacements intercommunaux au sein du territoire avec 95 % de part modale. Les 2 roues avec 5 % des déplacements concernent toutefois une part non négligeable des actifs.



Des déplacements intracommunaux également très dépendants de la voiture sur de courtes distances

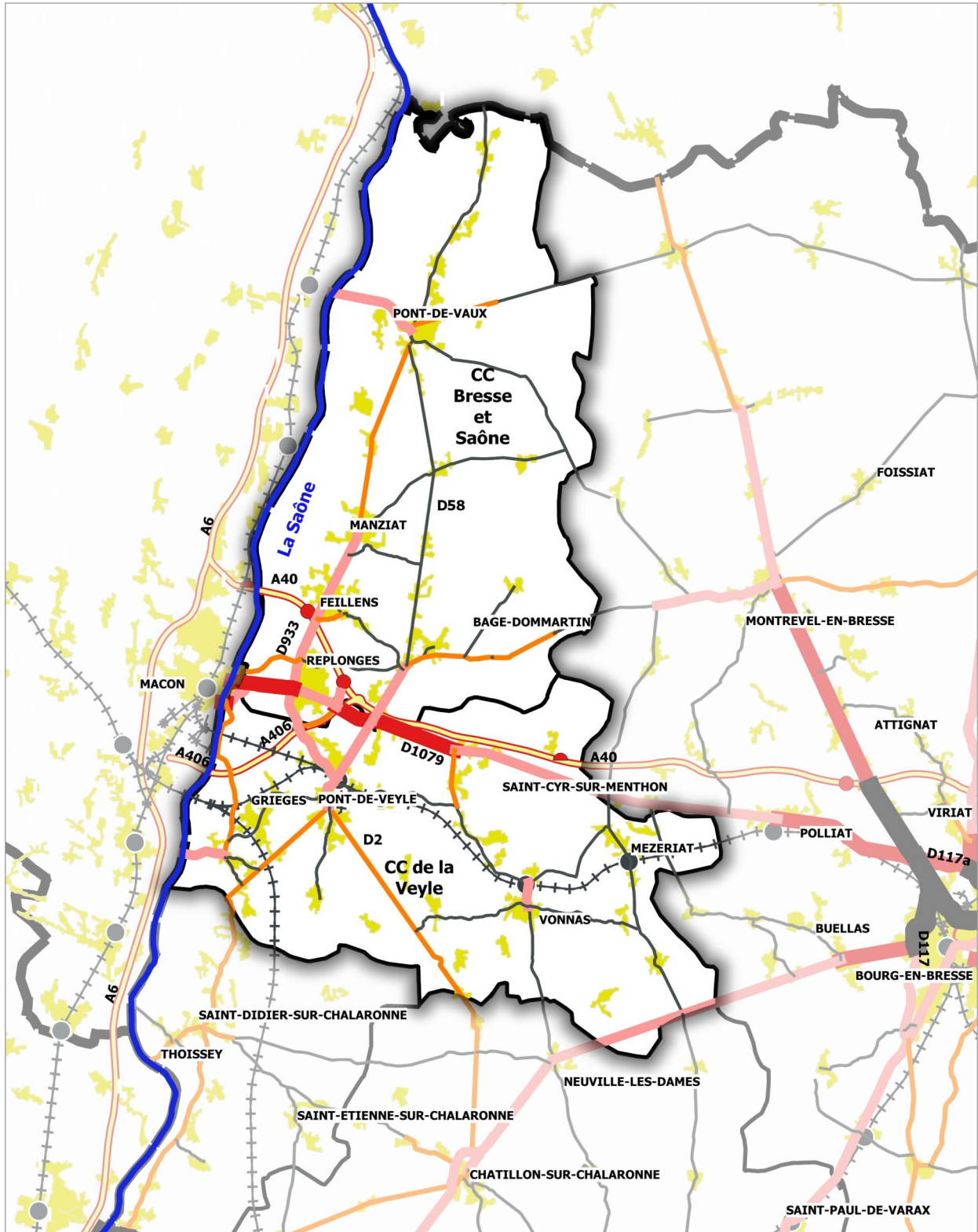
Les flux **intracommunaux internes** au territoire représentent 18 % des déplacements domicile-travail des actifs résidant sur ce territoire. Ces flux concernent essentiellement des déplacements locaux de courte distance puisque situés à l'intérieur d'une même commune.

Avec 61 % de part modale, la voiture reste le moyen de transport largement majoritaire dans les flux intracommunaux. La marche occupe une place moyenne avec 12,5 %. Les autres modes de transport sont peu utilisés par les actifs : 2 roues à 4,5 % et TC à 0,5 %. 21,5 % des actifs ont déclaré ne pas avoir besoin de transport pour se rendre sur leur lieu de travail.

En ne considérant que les actifs qui doivent se déplacer (en écartant les actifs sans transport), les parts modales s'élèvent à : voiture 77 %, marche 16 %, 2 roues 6 %, TC 1 %. Ces valeurs mettent en évidence la prépondérance de la voiture et la faiblesse des modes actifs, notamment du vélo pour effectuer des trajets de courtes distances.



Les trafics routiers



Autoroute	Gares	Tache urbaine 2018	0 1 2 3 4 5 km
Diffuseur	Voies ferrées	EPCI	
Demi-diffuseur	Départements	CC Bresse et Saône	
		CC de la Veyle	

Trafic moyen journalier

	1000 < Trafic < 3000
	3000 < Trafic < 5000
	5000 < Trafic < 10000
	10000 < Trafic < 15000
	Trafic > 15000



Un réseau routier concentrant les flux à l'approche de l'agglomération mâconnaise et en traversées de Pont-de-Veyle et Pont-de-Vaux.

Les trafics les plus élevés sont observés sur les axes Est ↔ ouest par les autoroutes A40 et A406 ainsi que la RD 1079. Ces trafics comprennent des flux d'échanges de proximité entre le territoire BVS et les pôles voisins de Mâcon et Bourg-en-Bresse. Ils comprennent aussi des flux routiers traversants de plus longues distances, entre les deux pôles départementaux ou vers des destinations plus lointaines.

Orientée nord-sud, la RD 933 supporte des trafics plus locaux qui se rabattent sur les axes Est-ouest précités.

Les flux routiers se concentrent à l'approche de l'agglomération mâconnaise, vers les diffuseurs autoroutiers de l'A40 et A406 et vers les cinq ponts traversant la Saône. Ces ponts jouent un rôle stratégique de liaisons entre les territoires contigus situés sur chaque rive.

Au droit de Pont-de-Vaux, le pont de Fleurville joue également un rôle important de désenclavement du nord du territoire BVS. Il concentre aussi un trafic important bien qu'il soit limité en tonnage en raison de sa structure insuffisante. Un nouvel ouvrage de franchissement de la Saône est à l'étude.

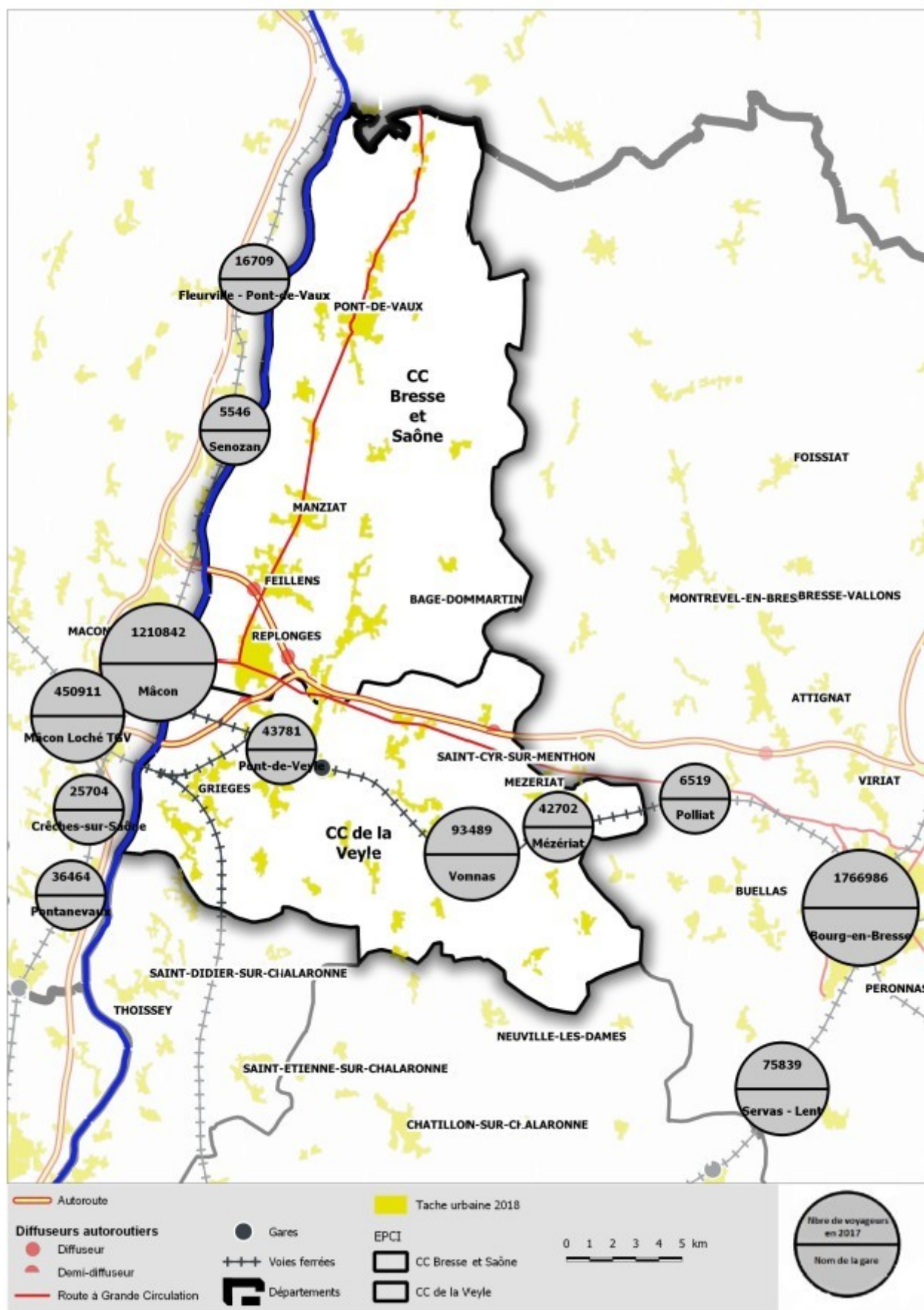
Plusieurs axes routiers départementaux, dont les RD 58 et 933, traversent de nombreuses agglomérations où les trafics, notamment poids lourds, sont sources de nuisances et d'insécurité pour les riverains. Les agglomérations de Pont-de-Veyle et Pont-de-Vaux sont particulièrement impactées. Elles sont situées à la convergence de réseaux routiers formant des « doubles entonnoirs » dont les ponts sur la Veyle et la Reysouze constituent des points de passages obligés.



RD 933 à Manziat



La fréquentation des gares ferroviaires





Des gares surtout fréquentées par des scolaires

Les fréquentations cumulées des gares de Pont-de-Veyle, Vonnas et Mézériat sur la ligne Bourg-en-Bresse - Mâcon s'élèvent au total à 180 000 voyageurs/an soit environ 720 voyageurs/jour de semaine du lundi au vendredi. Les observations des montées et descentes des trains permettent d'estimer à environ 90 % la fréquentation par des scolaires. Les 10 % restants ne représentent qu'environ 70 à 75 voyageurs/jour en moyenne. Une majorité d'entre eux se dirigent vers la gare de Bourg-en-Bresse.

Ces valeurs comparées aux volumes de déplacements domicile-travail montrent que les TER ne transportent qu'une infime partie des actifs du territoire BVS travaillant à l'extérieur. Cette faible fréquentation peut être corrélée avec la facilité d'accès en voiture aux agglomérations mâconnaise et burgienne : durées de trajets de porte à porte plus courtes, souplesse d'utilisation...

La gare de Fleurville – Pont-de-Vaux avec 16 700 voyageurs par an, est très peu fréquentée.

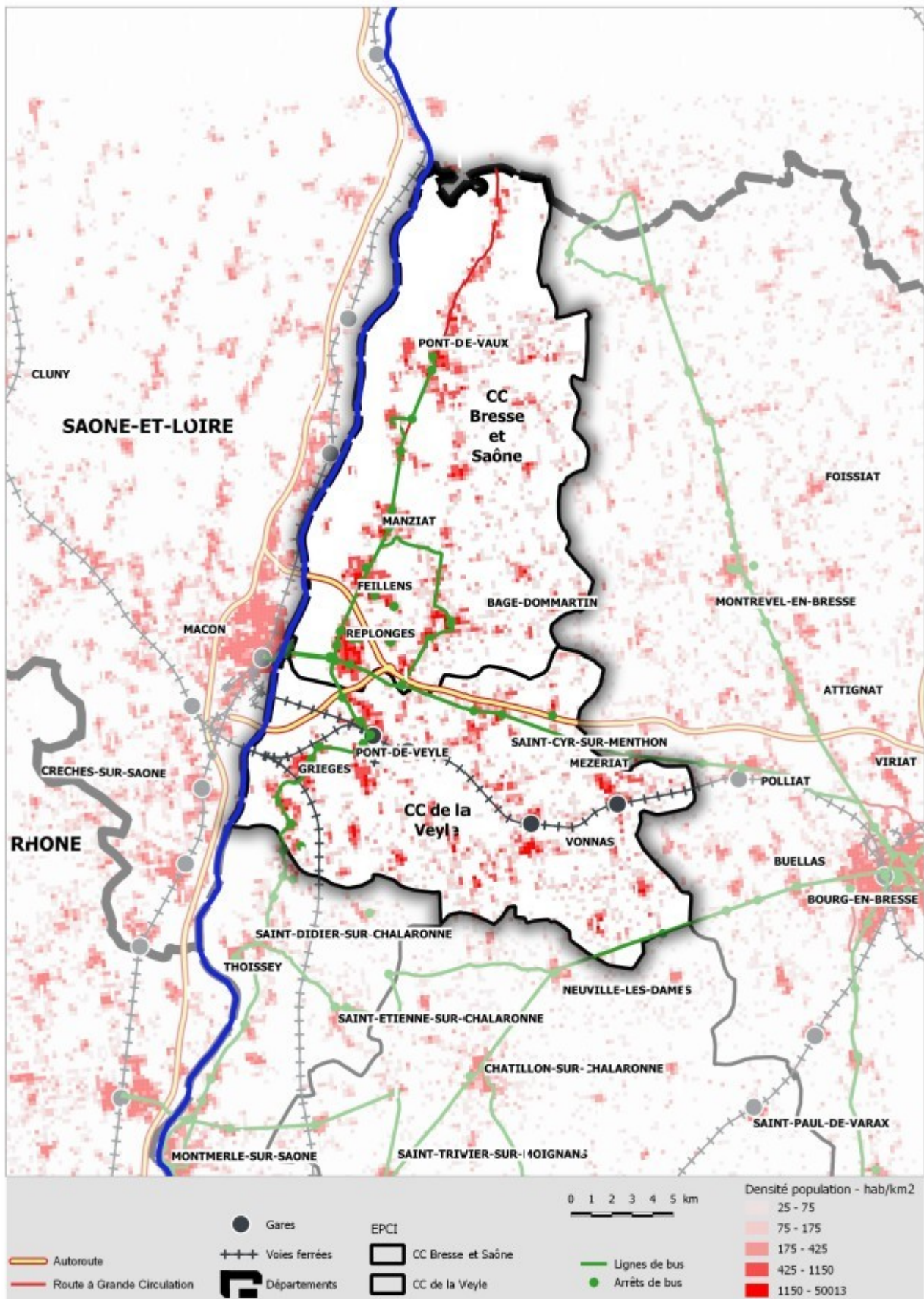


Gare de Pont-de-Veyle



Gare de Fleurville Pont-de-Vaux

Implantation des lignes de transports en commun





Tous les pôles du territoire sont desservis par les transports collectifs mais avec des niveaux de services variables

Tous les pôles principaux du territoire BVS sont desservis par au moins une ligne de transport collectif, routière ou ferroviaire. Toutefois, les niveaux de services sont très hétérogènes.

La ligne ferroviaire Bourg-en-Bresse - Mâcon offre les jours ouvrés, 21 arrêts quotidiens (deux sens confondus) dans les gares de Pont-de-Veyle et Vonnas. La ligne routière Belleville-Mâcon via Pont-de-Veyle, assure 32 liaisons dans les mêmes conditions. En revanche, les fréquences sur les autres lignes routières sont beaucoup plus faibles : de l'ordre de 6 à 9 liaisons quotidiennes seulement (deux sens confondus).

Beaucoup de communes rurales non desservies

Deux secteurs géographiques apparaissent dépourvus de desserte en transports collectifs :

- le secteur bressan à l'Est du territoire sur la CC Bresse et Saône. Plus largement, ce sont toutes les communes situées entre le Val de Saône et l'axe RD 975 entre Bourg-en-Bresse et Saint-Trivier-de-Courtes sur le territoire voisin de la CA du bassin de Bourg-en-Bresse, qui ne bénéficient d'aucune desserte en transports collectifs,
- les communes bressanes situées au sud du territoire BVS entre la Veyle et la CC de la Dombes.

Ces faiblesses traduisent aussi une absence de maillage des transports collectifs ou de moyens de rabattements vers les lignes structurantes et les pôles des territoires voisins de la Bresse et de la Dombes.

La faiblesse de certaines liaisons en transports collectifs vers la Saône-et-Loire, en particulier vers l'agglomération mâconnaise

En direction de la Saône-et-Loire, les seules liaisons de transports collectifs se situent au droit de la ville de Mâcon. Le secteur de Pont-de-Veyle bénéficie d'un nombre élevé de liaisons vers ce pôle grâce à la ligne ferroviaire Bourg-en-Bresse - Mâcon et à la ligne routière Belleville-Mâcon. Mais les autres lignes routières reliant Mâcon aux pôles plus au nord tels que Feillens ou Bâgé offrent beaucoup moins de liaisons (6 à 9 par jour). Ces pôles sont pourtant proches du centre-ville de Mâcon.

Enfin, il n'existe pas de moyen de rabattement alternatif à la voiture vers la gare de Fleurville en Saône-et-Loire depuis le pôle de Pont-de-Vaux.



Les principaux enjeux du territoire

BRESSE - VAL-DE-SAONE

L'analyse des divers indicateurs de la mobilité sur le territoire Bresse – Val-de-Saône fait ressortir 3 niveaux d'enjeux majeurs :

- Quelles mobilités alternatives à l'autosolisme pour les déplacements en direction des agglomérations voisines, notamment la ville de Mâcon ?
- Comment organiser d'autres formes de mobilités au sein du territoire Bresse – Val-de-Saône pour les liaisons entre communes et pour desservir les zones d'activités ?
- Comment favoriser les modes doux pour les déplacements de proximité, au sein des espaces urbanisés ?



Directeur de la publication :
Guillaume Furri, directeur départemental des Territoires de l'Ain
Rédaction :
DDT de l'Ain – Service Connaissances, Études et Prospective
Date de publication : mars 2021



Direction
départementale
des territoires de l'Ain
23 rue Bourgmayer – CS 90410
01012 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. : 04 74 45 62 37
Fax : 04 74 45 24 48
Mail : ddt@ain.gouv.fr